

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 12 2023

Suite à la convocation en date du 14 décembre 2023, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mercredi 20 décembre 2023 à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Dominique **BARRAULT**, Brigitte **ROY**, Céline **CONTAUT**, Pascal **DOYEN**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Mélanie **LACOMME**, Éric **BOURGEOIS**, Isabelle **STUDER**.

Absents : Miguel **BALLOT**, Cécile **PERRIN**.

Pouvoirs : Cécile **PERRIN** donne pouvoir à Céline **CONTAUT**.

Secrétaire de séance : Éric **BOURGEOIS**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération décision modificative de budget.
2. Délibération d'ouverture provisoire des crédits en section d'investissement 2024.
3. Affaires diverses et informations.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité.

1. Délibération décision modificative de budget.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le montant des travaux concernant les services techniques s'élève à 56 000€ dont 17 000€ de subventions DETR. 40 000€ ont été prévu au budget primitif 2023, Il convient de réajuster cette somme par une bascule de montants, afin de respecter la nomenclature des opérations et présenter dans les règles le dossier d'attribution de la subvention accordée. Le maire propose ainsi :

INVESTISSEMENT :

Chapitre 21, article 2131, opération 87 : - 10 000.00€

Chapitre 21, article 2135, opération 136 : + 10 000.00€

Adoptée à l'unanimité.

2. Délibération d'ouverture provisoire des crédits en section d'investissement 2024.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Dans le cas où le budget primitif n'a pas encore été validé par le Conseil municipal, l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales, modifié, offre à l'exécutif de la collectivité la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

Le budget primitif 2024 n'étant pas encore voté, il est proposé au Conseil de voter des crédits d'investissement sur l'exercice 2024, afin de ne pas pénaliser les fournisseurs dans le paiement de leurs factures. Ces crédits d'investissement ne peuvent dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit la somme de 18 000.00 euros.

Adoptée à l'unanimité.

3. Affaires diverses et informations.

Tour de table :

La distribution des informations concernant le tri et le ramassage des ordures ménagères se fera entre Noël et le jour de l'an. **ATTENTION** : les jours et horaires vont changer à partir du 1^{er} janvier 2024.

Plan communal de sauvegarde : Éric **BOURGEOIS** est en charge de la mise à jour du PCS.

Prime pouvoir d'achat. Le Gouvernement autorise l'attribution d'une prime au profit des employés communaux : Celle-ci n'est pas obligatoire. Considérant que les employés de la commune touchent déjà la prime RIFSEEP, le Conseil ne donne pas suite à cette nouvelle prime.

Jardins communaux : La création des « Jardins des Chenevières » est adoptée. Les jardins seront disponibles courant avril 2024. La surface des lots est de 220m² pour un loyer annuel de 30€. Possibilité de louer deux lots contigus. Pascal **DOYEN** et Isabelle **STUDER** sont chargés de la rédaction du règlement intérieur des jardins.

Suppléance : En l'absence du Maire, la suppléance sera assurée par Éric **BOURGEOIS**, Maire adjoint.

Noël des enfants : Le Conseil félicite l'ASCM pour l'organisation du Noël des enfants.

Étagères services techniques : À l'initiative de Dominique **BARRAULT**, des étagères ont été mises en place dans un local de la salle des fêtes. Elles permettent un rangement optimal.

PLU : L'enquête publique est close depuis le 26 novembre 2023. Toutes les déclarations préalables de travaux qui sont déposées en mairie font l'objet d'un « sursis à statuer ». Les dossiers seront traités dès l'approbation définitive du PLU.

Bulletin municipal : Il paraîtra mi-janvier.

Colis des aînés : De bons retours sont arrivés à la mairie sur la distribution et la qualité des colis.

APC : Suite au départ de madame GARNESSON, le 1^{er} février 2024, la sélection des candidats débutera dès la semaine prochaine.

Tour de table :

Dominique **NOLLEZ** : mise en place prochaine de graviers sur les contre-allées des Tilleuls. Les nids de poules sur la voirie seront traités en janvier.

Pascal **DOYEN** : La question de la sous-traitance de certains espaces de la Commune à l'association Chlorophylle (plage, peupliers, ramassage de feuilles...) mérite d'être posée, compte-tenu du matériel plus performant dont elle dispose. Des devis seront demandés à l'association.

Deux vols ont été perpétrés sur la commune dernièrement, en journée, entre 16 et 17h00. Il faut rester vigilant et ne pas hésiter à prévenir la gendarmerie de tout acte suspect.

Brigitte **ROY** propose une nouvelle variété de tilleuls qui nécessite moins de taille. À étudier.

Bernard **PLÉAU** remercie Pascal **DOYEN** pour la plantation de deux pruniers dans le verger communal.

Céline **CONTAUT** demande à réitérer la remise officielle en mairie des cartes électorales en 2024.

Dominique **BARRAULT** précise les règles applicables aux journées de carences des salariés. Par ailleurs la commission de contrôle des listes électorales se réunira vendredi 22 décembre.

Éric **BOURGEOIS** : Le nouveau défibrillateur sera budgété et installé en 2024. Il sera positionné à l'entrée de la salle des fêtes selon la nouvelle réglementation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Éric **BOURGEOIS**.